

Le droit de la géométrie et la fonction d'architecture

Olivier Masson

Novembre 2006

Comité de rédaction :

**Marc Belderbos
Cécile Chanvillard
Pierre Cloquette
Renaud Pleitinx
Jean Stillemans**

Diffusion :

laa

**laboratoire analyse architecture
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
Place du Levant 1 boîte L5.05.02
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique**

<https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/lab/laa>

**© Les Pages du laa
ISSN : 2593-2411**

1. La coupure du droit

Il y a du droit.

Il y a de la rectitude dans les solides produits par l'homme. Les tables, les crayons, les cartes postales, les boîtes, l'architecture, ..., que ce soit explicitement dans leur contour ou comme principe qui sous-tend leur composition, des artefacts de l'humain sont régis par le droit. Ensemble, ils délivrent arêtes et plans en quantités innombrables. C'est là un point si commun, ou plutôt c'est là une direction si commune, que l'attention y glisse sans s'arrêter. C'est pourtant à considérer le droit et ses effets que ce travail engage et s'engage.

1. Trois catégories formelles signifiantes

1.a. Le devenir droit

Le caractère droit insiste dans ce qui séjourne auprès de l'homme. Un regard curieux de son fait le rencontre sans relâche. Sa reconnaissance dans les objets de l'homme tourne à l'obsession. Une partie de l'humanité serait-elle embarquée dans un programme inavoué de production du droit ?

Accepter et suivre cette proposition conduit à penser qu'il s'agit pour l'homme, non pas de produire des choses auxquelles il adjoindra par la suite une qualité de rectitude, mais de mettre du droit dans le monde pour lui-même et sous un prétexte quelconque. Le renversement est de taille : plutôt que d'user du droit, l'homme serait à son service, joué par lui dans les choses qu'il fabrique.

Le droit, qui relève d'une maîtrise technique depuis longtemps accomplie, cacherait-il une part d'étrangeté qui continue aujourd'hui encore à travailler l'humain qui en est le sujet ? A cette question la suite répond par l'affirmative : le droit est une cause qui produit des effets autant qu'une décision assurée. L'abord du droit par le côté de la cause sera privilégié : quelque chose advient avec le droit qui échappe à l'humain et appelle ses productions. De par son attraction, des choses deviendront droites, des produits de l'homme émergeront dans un devenir droit. Ainsi nous prêtons au caractère droit de précéder ses incarnations objectives : il y a déjà du droit avant même qu'il y en ait la réalisation effective ou l'idée. Il y a du droit qui agit l'homme malgré lui. Et pour ce travail qui se préoccupe d'architecture, il y a du droit pré-dessiné dans le projet, il y a du droit sous le trait de l'architecte.

Mais avant de nous immiscer plus avant dans la supposition d'un être tenu par le droit nous devons faire le constat d'autres devenirs formels qui attirent ce que l'homme fabrique.

1.b. Le devenir au corps

“Il y a du droit.” Le constat à peine énoncé se voit déjà critiqué : on lui oppose un non-droit qui ne relève pas de la déformation d’une souche droite mais se constitue d’une façon radicalement autre.

D’un regard alentour nous reviendra l’idée que les objets proches qui échappent le mieux au droit sont les vêtements. Les vêtements se rapportent au corps et ils ne sont pas sous-tendus par le droit. Les vêtements disent : “tout n’est pas droit”. L’importance culturelle et quantitative des vêtements force à reconnaître l’existence d’un premier principe qui contrebalance le devenir droit des productions humaines : le devenir au corps. Entre les deux devenirs les productions de l’homme se positionnent :

Corps			Droit		
1	2	3	4	5	6
Vêtement	Baignoire Fauteuil Chaise	Pince Voiture Arc	Lit Tournevis Epée	Table Etagère Livre	Mur

tableau 1.- Distribution de productions entre le corps et le droit

La distribution a valeur d’illustration. Elle essaye de porter à l’entendement deux des pôles auxquels sont adressées les productions solides de l’homme. De l’un à l’autre :

1. les productions qui collent au corps;
2. les productions qui accueillent le corps;
3. les productions qui sont prises en main;
4. les productions qui sont prises en main et sont droites;
5. les productions mobiles qui établissent du droit;
6. les productions immobiles qui érigent du droit.

La répartition des objets ne prétend pas connaître des limites étanches : les productions bougent. Sous le même intitulé, certains objets coulissent avec amplitude : les “pieds” d’une table peuvent être façonnées comme des pattes ou bien profilés en de parfaits parallélépipèdes. Les objets peuvent aussi changer de place dans leur histoire : l’écriture dépendante de l’outil de taille était cunéiforme, puis, guidée par la main de l’homme, elle s’est éloignée du droit dans les lettres tout en restant généralement linéaire. Les vêtements aussi n’échappent pas à ces translations quand abandonnés par le corps, ils sont mis à plat, pendus au cintre ou

pliés dans l'armoire après avoir été repassés¹. Ces variations loin d'affaiblir l'énoncé premier le dynamisent : les productions se balancent entre un devenir au corps et un devenir droit.

A travers les vêtements et les outils mentionnés, le corps de référence était entendu comme celui de l'humain. Or ce rôle peut aussi bien être tenu par n'importe quelle autre configuration originaire de la nature. Ainsi les vases d'Alvar Aalto imitent-ils les fjords de Norvège tandis que les courbes de l'art nouveau s'inspirent du monde végétal. Le domaine du devenir au corps doit donc être étendu à tout ce qui prend les corps de la nature comme référence. Le devenir au corps est ouvert au minéral, au végétal et à l'animal et s'y réfère. Les productions de l'homme charpentées par le droit n'ont pas de référence extérieure, elles ne sont pas issues d'un moule.

Trois productions vouées au droit doivent être évoquées avant de quitter le tableau : les livres sont des répétitions de lignes et de plans qui scandent la linéarité de la disposition des mots; le té et l'équerre sont des outils qui garantissent et établissent la rectitude; le mur, placé tout à droite de la liste, est au-delà des objets comme il est au bout de la pièce derrière les objets. Le mur est au plus loin du corps de l'homme, c'est l'artefact qui se présente au dernier rang sous le regard de l'homme. Par ailleurs les tables, les livres et les tés aussi droits soient-ils sont toujours des objets mobiles. Ils peuvent être déplacés par les mains et de là gardent un rudiment de lien au corps. Le mur, une fois construit, échappe à cette mainmise. Il s'est fixé comme l'insaisissable par les mains. Il est le droit auquel le corps ne fait rien².

De ce constat se risque une formule : plus les artefacts s'éloignent du corps, plus ils tendent vers le droit. Quant au mur, il est l'incarnation concrète et immobile du droit opposé au corps.

1.c. Le devenir propre

D'autres productions ne trouvent pas place sur la ligne corps-droit. Elles en sont détachées et voguent comme des productions "libres" du droit et des corps. Ces éléments se libèrent par deux voies : soit leur indépendance émane de leur contour externe, soit leur principe de génération interne les conduit loin du corps et du droit. La première voie est empruntée par des objets comme la sphère, le cercle, le ruban de Möbius ou le tore. Du second chemin sortent des mousses³.

Ces objets ne sont destinés ni au corps, ni au droit, ils déploient leur propre consistance. Ils peuvent être qualifiés de spéculatif lorsqu'ils résultent d'une recherche qui vise

1. Il n'a été question ici que du contour général et pas de la texture. Considérer le tissage des vêtements c'est faire pencher davantage la balance à droite.

2. Mettre le droit au plus loin du corps renvoie l'architecture organique au statut de vêtement immobile et soulève cette question : l'architecture est-elle aussi à l'opposé de la mode ?

3. Les drapés peuvent être considérés comme des intersections des deux voies

à échapper originalement aux deux pôles connus et à promouvoir des raisons formelles nouvelles. Reste à savoir s'ils sont pensés pour leur configuration propre ou comme des négations du corps et du droit ce qui serait encore une façon d'en rendre compte.

Il faut y insister, qu'il soit droit, au corps ou propre, le devenir formel n'est pas encore la forme. La forme est le contour de l'objet. Le devenir formel est ce qui est inévitable et sous-jacent à la production de choses solides. Les devenirs formels sont ce à quoi l'humain n'échappe pas quand il produit des objets. Le propos des devenirs formels ne vise pas l'explicitation complète des contours. Le devenir formel ne dit pas tout sur l'objet. La compréhension de la forme précise passe par l'analyse de la fonction, du matériau, du coût, de la soumission esthétique. Les devenirs formels ne renseignent pas sur les particularités et les décisions les plus fines de l'objet. Le devenir formel prépare la forme sans l'accomplir.

1.d. L'état informel

Il existe enfin un quatrième état de la matière solide empruntée à la terre et transformée par l'homme. Il ne peut se confondre avec les trois autres : ceux-là sont des devenirs, celui-ci est un reste. C'est l'état dans lequel sont rejetés des corps souples : le sac en plastique recroquevillé sur lui-même, la lavette lancée au bord de l'évier, les serviettes de bain jetées dans le bac à linge,... Mais c'est aussi l'état auquel sont renvoyés les rebuts de notre consommation : tout ce qui se comprime dans les poubelles et va se compacter plus loin en masses informes. Or il ne s'agit pas de simples laissés pour non-comptes. Pour l'homme occidental les restes informes ont pris fonction relativement aux devenirs formels : ils en constituent le nécessaire fond d'émergence.

Dans l'état informel, les distinctions de devenirs formels n'ont pas lieu. L'état informel joue à la fois le rôle de réserve d'où de nouvelles distinctions apparaissent et celui de menace où la distinction pourrait tomber et disparaître.

Les quatre états de la matière se déploient schématiquement :



figure 1 : distribution d'objets selon les devenirs

Les quatre états de la matière sont présents auprès de l'homme. Si l'état informel est mal considéré, effrayant ou repoussant, l'homme le visite néanmoins de temps en

temps pour reprendre la mesure des distinctions formelles qui le tiennent comme humain. Les trois devenir formels indiquent a contrario les voies de sortie de l'informe. Ils appellent et attendent ce que l'homme fabrique : ce qui sera produit ira vers la nature, vers le droit, vers le propre ou vers une combinaison des trois.

L'assiette des enfants fait écho à la proposition. Alors que les bébés sont nourris et satisfaits de panades informes, les enfants, engagés dans les distinctions du langage, marquent la purée de pomme de terre : ils y tracent des sillons avec la fourchette, creusent un trou en son milieu pour y verser de la sauce et imiter les coulées d'un volcan ou se lancent dans des configurations plus aventureuses.

1.e. Irréductibilité des trois devenirs formels

Le devenir droit est irréductible aux deux autres devenirs. Le droit n'est pas le corps humain ou un autre corps de la nature. L'affirmation pourtant prête à démenti : "Il y a du droit dans la nature" s'énonce aussi facilement que "Il y a du non-droit dans les productions humaines". Dans le foisonnement des contours générés, certains répondent à l'apparence droite : les nervures des feuilles, la symétrie des animaux, l'à-pic de la falaise, la verticalité des arbres, la station debout ou la gravité plaident pour une présence du droit dans la nature. Plus nettement, le lac gelé, les cristaux, la mitoyenneté entre bulles et la ligne d'horizon confinent à la perfection mathématique. L'idée du droit comme forme de la nature est soutenue par de nombreux exemples et semble disposée à servir de modèle aux intentions humaines.

Pourtant ces apparences droites c'est l'humain qui les lit dans la nature après acquisition du droit. Le droit dans la nature se dit rétroactivement au surgissement du droit dans la pensée de l'homme. Ce n'est qu'une fois le droit apparu à l'homme par le trait d'un dessin et par un mot que l'homme a pu qualifier les falaises ou l'arbre de droits. L'arbre ne donne pas le droit, c'est le droit qui qualifie l'arbre. La distinction peut paraître légère pourtant elle sonne irrémédiablement le glas d'un attachement à la nature.

Pour la nature rien ne distingue les falaises de Douvres des montagnes alpines ou un plan d'eau d'un torrent. L'homme seul, par le trait et le langage, accède à la différence. La nature est sourde aux formes qu'elle génère, la nature de la nature c'est l'indifférence. La nature ne parle pas, elle ne nous dit pas : "tiens voilà le droit". Le droit devait être inscrit dans la tête de l'homme pour qu'il puisse l'extraire de la nature.

Le droit dans la nature est une configuration parmi d'autres. La configuration droite ne vaut ni plus ni moins qu'une autre. Les corps de la nature appartiennent à une grande continuité malléable par les forces qui l'agissent. Ses forces produisent du droit et du non-droit sans y faire de différence. Il n'y a que l'homme pour distinguer le droit de la courbe ou de l'inconstant.

Le droit n'existait pas dans la nature à attendre d'être ramassé par l'homme. Il n'avait pas été préparé là par on ne sait qui pour nous être destiné. Entre le droit et la nature il y a un gouffre infranchissable. Rien ne peut passer de l'un à l'autre par continuité. Le droit est étranger à la nature.

Le droit n'est pas non plus le propre. Le droit est commun à de nombreuses productions différentes qui trouvent dans cette communauté la possibilité de se mettre ensemble, d'appartenir à quelque chose qui dépasse leur individualité. De plus, le droit est connu par avance et sa génération n'est pas un enjeu de la production au contraire des objets du devenir propre. Le droit, commun et ancestral, s'oppose au devenir propre.

1.f. La tentation de l'Occident

Si les devenirs sont ici tenus pour séparés, l'Occident s'est plu à vouloir les unir. Dès le premier siècle avant Jésus-Christ, Marc Vitruve Pollion, architecte et ingénieur militaire romain publia la synthèse du droit, du propre et du corps dans un corps qui n'est pas n'importe quel corps mais celui de l'homme, le corps de l'espèce élue. Il écrit dans le troisième de ses dix livres d'architecture : "la nature a tellement composé le corps de l'homme que chaque membre a une proportion avec le tout."⁴ Cet énoncé unitaire fait suite à deux propositions distinctes où l'on reconnaîtra ce qui vient du propre et du droit. Elles sont illustrées par les dessins de Claude Perrault.

1. "Le centre du corps est naturellement au nombril : car si à un homme couché et qui a les mains et les pieds étendus, on met le centre d'un compas au nombril, et que l'on décrive un cercle, il touchera l'extrémité des doigts des mains et des pieds."



Fig.2.- L'homme selon Vitruve, dans le cercle, Perrault

4. Vitruve, Les dix livres d'architecture corrigés et traduits en 1684 par Claude Perrault, Editions Pierre Mardaga, Paris, 1988, p. 57.

2. "Et comme le corps ainsi étendu, a rapport avec un cercle, on trouvera qu'il est de même à un carré : car si on prend la distance qu'il y a de l'extrémité des pieds à celle de la tête, et qu'on la rapporte à celle des mains étendues, on trouvera que la largeur et la longueur font pareilles, comme elles font en un carré fait à l'Equerre."

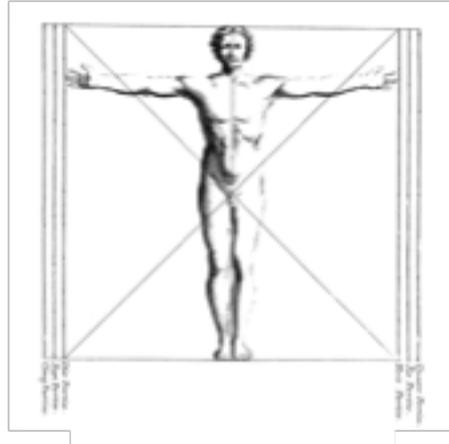


Fig.3.- L'homme selon Vitruve, dans le carré, Perrault

Deux siècles avant Perrault, Léonard de Vinci réalisait un dessin anthropométrique intitulé Les proportions du corps de l'homme selon Vitruve. Cette représentation réalise la somme des deux dessins de Perrault et est ici suppléée d'autres traits de construction.

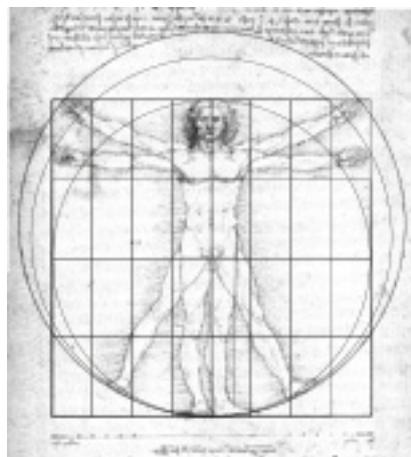


Fig.4.- Construction d'après Les proportions de l'homme selon Vitruve, de Vinci

Le cercle qui appartient au devenir propre vaut pour le tout vitruvien. La congruence de la disposition humaine et du plus grand cercle n'est guère impressionnante puisque par trois points il est toujours possible de faire passer un cercle. Or si le cercle passe ici par quatre points spécifiques, on peut les ramener à deux par symétrie du corps et y ajouter le point central du nombril. D'autres cercles plus petits et mais aussi significatifs peuvent être tracés.

Le lien constructif corps-cercle diffère de celui du corps avec le carré. L'inscription du

corps dans le cercle est formelle. Il n'y est pas question de parties ou de proportions nombril-doigt de la main et nombril-talon. Au contraire le carré qui est droit n'est pas convoqué pour ses qualités de contours mais pour l'égalité des côtés perpendiculaires qui coïncide avec l'égalité de largeur et de longueur d'un corps mis en croix.

Le droit n'est pas encore une forme mais il permet des mises en rapport. C'est selon des parallèles à ses côtés que l'homme est partagé en parties égales. Le droit divise le corps en quatre, en six, en huit, en dix, c'est un corps en division qui ne rejoint pas le tout du cercle.

Il n'y a pas de commune mesure entre le cercle et le carré. L'ensemble des parties ne recompose pas le tout du cercle.

Notons aussi les corrections apportées par rapport au texte de Vitruve : le centre du cercle ne correspond pas à l'intersection des diagonales du carré et les bras montent jusqu'au niveau supérieur de la tête.

Le dessin de Léonard de Vinci laisse transparaître la difficulté de la vision de Vitruve, c'est plus l'indépendance des devenirs formels qui est ici montrée. Il n'y a pas de lien entre le cercle et le carré sans passer par les bras levés de l'homme. Il n'y a pas de justification d'un cercle unique et du corps sans le recours au carré. Seul le principe d'un découpage proportionnel est susceptible de dire quelque chose du corps humain sans intervention du cercle.

Dans ce dessin Léonard de Vinci force le nouage des devenirs. Aucune vérité d'une union des trois devenirs ne subsiste au-delà de cet assemblage particulier. Ayant été ici exécutée la tentative d'autres schémas idéaux s'avérera dorénavant inutile. Léonard de Vinci ne s'y est pas trompé. Dans son oeuvre graphique, hormis L'homme selon Vitruve, tous les dessins procèdent du même ordre pour acquérir une connaissance des proportions humaines : un croquis à main levée des membres précède la recherche de leurs proportions. Plus jamais le corps ne sera assujéti à l'idéalisation d'une forme.

L'homme selon Vitruve signe l'apogée et annonce déjà le déclin du corps de l'homme comme synthèse des devenirs formels. Entre-temps il aura servi de modèle aux édifications architecturales. L'énoncé complet de Vitruve est :

“Si donc la nature a tellement composé le corps de l'homme que chaque membre a une proportion avec le tout; ce n'est pas sans raison que les anciens ont voulu que dans leurs ouvrages ce même rapport des parties avec le tout, se rencontrait exactement observé. Mais entre tous les ouvrages dont ils ont réglé les mesures, ils ont principalement eu soin des Temples des Dieux, dans lesquels ce qu'il y a de bien ou de mal-fait, est exposé au jugement de la postérité.”

1.g. Comparaison des trois devenir formels

La référence des devenir formels

Les productions du devenir au corps se réfèrent à un autre corps qui existe dans la nature. Elles renvoient à la nature par enrobage, copie ou par tout autre opération qui produit imaginativement un attachement avec une entité de la nature. Le mouvement référencé à la nature a un double sens : d'un côté la reconnaissance de l'entité et sa duplication formelle suffisent à assurer le caractère non-naturel de la production puisque la nature ne sort pas d'elle-même pour se voir et s'imiter et, de l'autre côté, l'opération de duplication tend à nier et à recouvrir l'écart avec la nature qu'elle crée.

Les productions propres se constituent hors des corps et du droit. Elles cherchent à établir et à devenir leur propre référence et n'ont besoin de rien d'autre pour exister. Elles existent de leur propre fait. Les productions propres tendent à l'autosuffisance, à l'idéal. Les artefacts du devenir propre se fabriquent comme modèle, sans références externes.

Les produits qui se tiennent droit se fabriquent sans références aux corps de la nature et non comme modèle. Ils se tiennent droits sans que l'on sache pourquoi ou pour qui : à quoi se réfère le droit ? Aux autres droits mais alors la question est seulement déplacée : à qui s'est référé le premier droit ? A lui-même ce qui ramènerait le droit à du propre ? Nous avons écarté cette possibilité puisque le droit est largement partagé. A la nature ce qui reconduit le droit à elle et résorbe la distinction constatée ? Non, entre le droit et la nature il y a un gouffre infranchissable. Le droit se réfère à rien. Il n'est là ni pour renvoyer à la nature, ni pour lui-même. Le droit est un devenir formel sans référence formelle.

Capacité de liaisons des devenir formels

Le rien auquel se réfère le droit est commun à tous les droits. Tous les droits ont en commun de se référer à rien. Ainsi les productions droites se lient facilement : les lignes d'écriture sont toutes parallèles, sur des pages parallèles, dans des livres serrés les uns contre les autres, dans une étagère adossée au mur. Le crayon, le chandelier ou l'assiette sont posés sur la table. Toutes ces productions entretiennent une connivence par communauté d'un fait droit. Le droit n'a pas de référence mais un système de référence se déploie à partir de lui. Le droit ne ressemble pas aux corps de la nature et il est peu pour lui-même, mais par contre beaucoup de productions s'accordent sur son principe.

Si les productions des autres devenir sont elles aussi capables de liaisons, celles-ci restent entravées par l'existence d'un tiers positif pour les productions du devenir au corps et par les aspirations d'individualisme des productions du devenir propre. Les droits se lient par une absence commune.

Définition de la forme

De par l'absence de référence le droit se tient au ras de la question de la forme. Il peut en servir une mais ne s'engage pas dans sa détermination. La production du devenir au corps appelle à la similarité formelle avec le corps de la nature à laquelle elle se réfère. Quant aux solides du devenir propre, ils sont soit totalement précisés soit absolument insignifiants.

Les devenirs formels au corps et propre sont entraînés par la référence vers une forme et ce mouvement culmine avec le corps de l'homme. Le droit échappe à ce mouvement. Le droit est un devenir formel qui ne conduit pas à une forme. Le droit n'est pas une forme, c'est un élément générateur ad minima qui permet d'associer.

La déambulation parmi les productions de l'homme indique comment l'informe des matières est rompu selon une des catégories formelles signifiantes. Les devenirs formels sont sans ascendances, il n'y a rien qui les précède et qui les contenait déjà. Etrangers aux appartenances naturelles, radicalement autres, ils sont un trait de l'humain. A travers eux l'humain est coupé de la nature. Actualiser un devenir c'est consommer une rupture d'avec la nature en instituant une différence ignorée d'elle.

Parmi les devenirs formels le droit revendique le moins, il tranche sans rien chercher de plus. Le devenir au corps tente de recouvrir l'écart qu'il crée. Il imagine retourner à la nature. Le devenir propre ne cherche par à établir une relation avec la nature mais se proclame comme son propre modèle.

	Corps	Propre	Droit
Référence	Référence dans la nature	Auto-référence	Pas de référence, est une référence
Capacité d'association	Selon la similarité avec la nature	Autonome	Association aisée
Définition de la forme	Forme définie	Forme définie ou insignifiante	Non-forme ouverte

tableau 2- description des devenirs formels

2. L'influence d'une matière solide sur son absence

2.a. L'expulsion

Que les devenirs formels produisent une différence lisible depuis l'informe voilà ce dont le premier paragraphe fait proposition. Que les apparences droites dans la nature n'aient rien à voir avec le geste tranchant du droit, est ce qui fut évoqué. Pour entendre davantage ce qu'il en est du droit il faut basculer du côté de l'effet produit sur l'absence de matière solide à l'aide d'une expérience.

Soit une corde posée sur une feuille de papier blanc. Notre considération se porte sur les méandres de la ficelle qui accueillent des objets et des petites surfaces de la feuille. Ces petites surfaces temporisent en douceur le passage de la corde à la feuille. Les deux entités se mêlent l'une à l'autre.



Fig. 5.- Tension dans la corde

Soit maintenant une force appliquée aux extrémités de la ficelle qui vise à la tendre. Progressivement les anfractuosités qui mêlaient la surface et la ficelle sont expulsées hors de la ficelle. La ficelle tendue rejette toute possibilité de s'unir à elle. Auprès de la ficelle tendue il n'y a rien d'elle. La feuille est marquée par l'impossibilité de se mêler à la corde droite. La surface de la feuille blanche est redéfinie comme l'hors ficelle bordée par la ficelle droite, elle est un vide hors du droit.

Au contraire des semblants de droits de la nature immergés dans l'ensemble des configurations, le droit tendu rejette tout risque de confusion : dans le fait de tendre le droit plus rien ne peut se mêler à la matière droite. La matière droite distingue et met à l'écart. Elle expulse tout ce qui pourrait se confondre avec elle et par là sort des enchevêtrements naturels. Le droit a coupé. L'immédiateté des ressemblances ou des différences imaginaires est annulée à l'aune symbolique du droit. Son altérité écarte les corps, il insère un vide. Quelque chose s'est glissé entre eux. Le corps du sujet, le corps-sujet est éjecté hors de la perfection tendue de la ligne droite. Et ce qui apparaît avec cette éjection c'est l'impossibilité pour le corps de faire un avec ce qui est droit et par la suite avec tous les corps. De l'éjection se rappelle au corps l'impossibilité de trouver une unité avec ce qui est posé à distance.

Le reproche est souvent adressé au droit d'être rigide. Reproche en vérité bien mièvre au vu de son effet : sans parole consolante, il sonne le glas d'une unité du corps-sujet avec les autres corps. Le corps-sujet n'est pas coulé dans un monde, il n'est

plus une goutte d'eau dans de l'eau, selon la formule de Bataille. Le sujet est sorti irrémédiablement du bain, le droit le pousse dehors, dans un vide.

2.b. Les positions non-quelconques

Le droit évide, il rompt les plénitudes environnantes en y tranchant. Pourtant si son effet d'expulsion est définitif il devra être réitéré. En déposant la corde tendue sur une feuille immense on constate des distinctions dans la différence qu'elle génère.



Fig. 6.- Influence de la corde tendue

Sur la feuille il y a des parties telles que celles symbolisées par les ensembles x_2 qui ne sont pas sous l'emprise de la corde tendue. Pour ces ensembles, que la corde soit là ou pas cela ne change rien. Ces ensembles peuvent bouger, ils sont indifférents à la corde. Par contre d'autres ensembles sont clairement sous la marque de la corde (x_1). Enfin pour d'autres (x_3) l'influence du tendu est incertaine. x_3 est-il encore dans l'expulsion de la corde ? Cela est difficile à dire. Dans le vide produit par la coupure il y a du vide quelconque et du vide non-quelconque à la corde. La corde produit des distinctions dans ce qui n'est pas elle. Que la corde soit absente ou présente cela change la donne pour la feuille. Une partie de la feuille est liée à la corde, une autre pas. Entre ces parties il doit donc exister une limite immatérielle, et pour le moment imprécise, produite par le droit de la corde.

Nous dirons que sur la feuille, l'arrivée de la corde tendue induit des positions non-quelconques qui seront rassemblées sous le vocable de place vide. La place vide marquée par l'expulsion n'est ni nulle ni infinie mais elle existe auprès du droit et cela qu'il y ait ou pas un objet ou ensemble de points en elle.

Le droit laisse advenir des places vides.

L'explication de la vacuité qui advient au droit bénéficie d'une comparaison avec le cercle. Contrairement au droit le cercle ne produit pas rien auprès de lui. Un point central domine son absence. Le cercle ne laisse pas advenir un vide vide. Le droit

s'est débarrassé du centre en l'envoyant à l'infini. Il a déblayé le champ de cette présence inopportune.

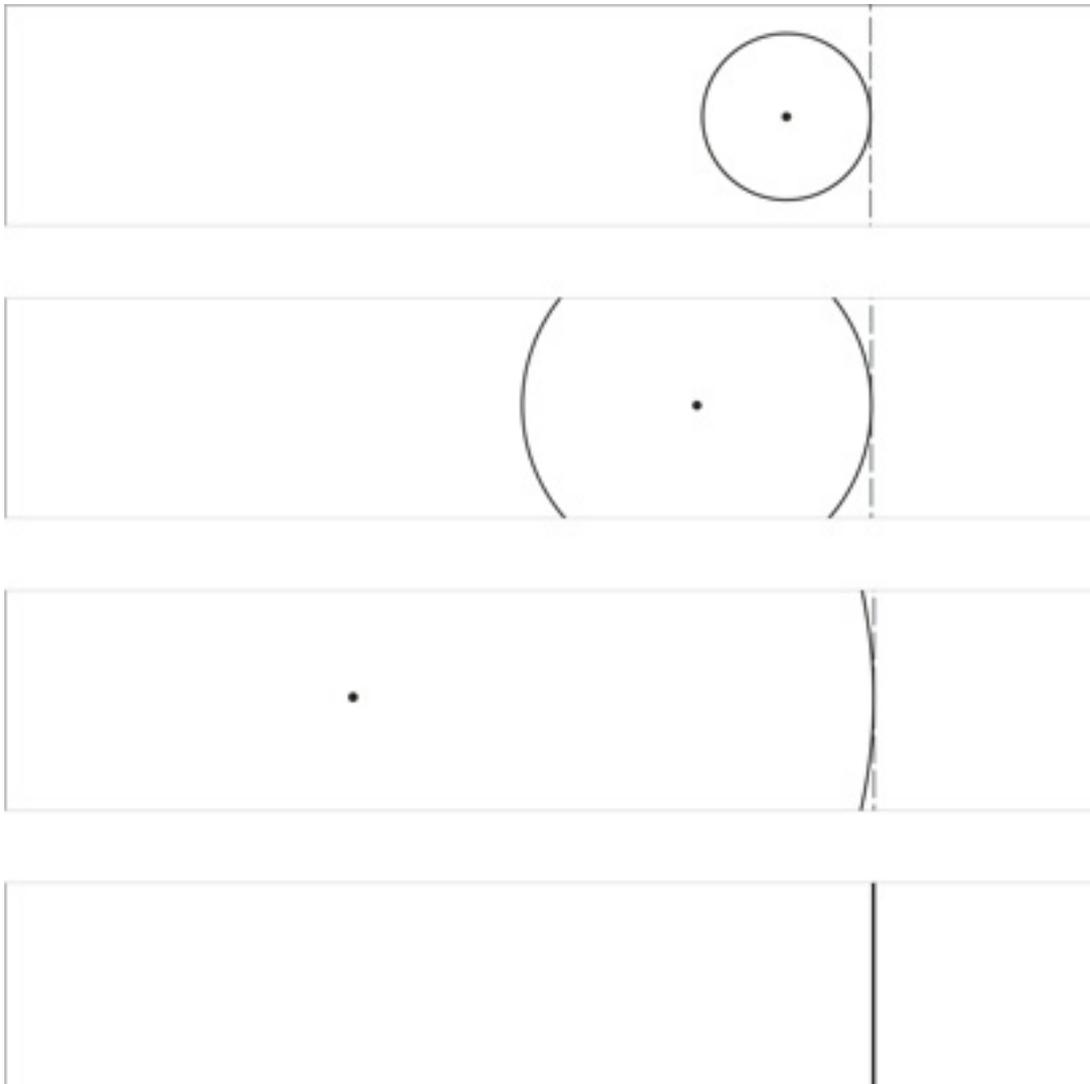


Fig. 7.- Disparition du centre entre le cercle et le droit

2.c. Autres positions non-quelconques

A côté du droit d'autres positions non-quelconques sont induites par des matières solides. Elles se distinguent, non par une expulsion mais soit par une appartenance à un ensemble supposé formellement depuis la matière solide, c'est le groupe des creux, soit par la reconnaissance d'un passage à travers la matière, c'est le groupe des trous.

Les deux groupes sont ici illustrés par des objets quotidiens et déclinés suivant les devenir formels.

Les creux : une matière est creusée par son absence ou s'avance autour d'elle.



Fig. 8.- Le creux et son influence

Le creux n'est pas totalement délimité. Entre les positions d'appartenance certaine (x1) et d'étrangeté évidente (x2) il y a une marge incertaine où l'on ne peut dire ni l'appartenance, ni l'indifférence (x3). Les vases sont l'archétype des objets creusés. Une contenance se devine sans définition précise.



Fig. 9a, 9b et 9c.- Vases anonymes

Les trous : L'absence ne s'enfonce plus seulement dans la matière, elle la traverse de part en part. Il y aura eu un passage dans un contour de matière qui révèle des différences de places.

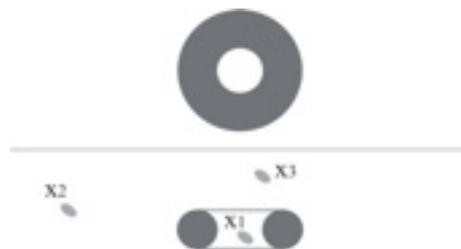


Fig. 10.- Le tore et son influence, plan et coupe

Les limites du trou sont connues pour partie mais la part de l'atmosphère entraînée dans le passage demeure incertaine. Certains points sont indiscutablement dans le passage (x1), d'autres occupent des positions indifférentes à la présence du trou (x2), enfin il existe des positions intermédiaires dont on ne sait dire si elles sont déjà prises dans le trou ou si elles échappent à son emprise (x3).



Fig. 11a- Sculpture de Henri Moore,

Fig. 11b.- Pince à cheveux,

Fig. 11c.- Goal de football

2.d. Comparaison des positions non-quelconques

Convexité Concavité Droit

La concavité discerne les trois catégories de places non-quelconques. Le creux advient d'une concavité ouverte où l'air est accueilli. Le trou résulte d'une concavité qui se referme. Le trou est produit par un entour de matière autour de son absence. Le droit n'est ni concave, ni convexe, il ménage deux ensembles de positions non-quelconques.

Mise en oeuvre

Le creux et le trou sont uniques dans leur mise en oeuvre. Ce sont des catégories générales dont la réalisation se négocie au cas par cas.

La tension entre le plein solide et son absence non-quelconque est une création même si on peut la répéter. Les sculptures de Moore présentent les forces antagonistes de l'avancée des matières contre les poussées de l'air. De cette opposition naît une configuration formelle unique entre la matière et son absence. L'advenue de places non-quelconques par le droit reste en deçà de cette exigence. Elle résulte de l'opération que produit la non-forme droite. Avec le droit la catégorie générale égale la négociation particulière. Toutes les places non-quelconques issues du trait droit sont égales entre elles.

Bord droit, bord de creux et bord de trou sont trois modalités distinctes et non-concurrentes de fabrication de parts non-quelconques. Aucune ne prime sur les autres. Les trois modalités peuvent travailler de concert. L'architecture en atteste.

La matière droite tranchante fait advenir un vide non-quelconque en se retirant, elle laisse des paramètres ouverts pour sa configuration. La question du vide qui s'ouvre parfois dans les devenirs au corps et propre s'y referme dans une réponse unique. La matière droite n'achève pas encore le vide non-quelconque, elle lui laisse un devenir.

	Creux	Trou	Effet du droit
Bord	Concave ouvert	Concave fermé	Ni concave, ni convexe
Mise en oeuvre	Unique	Unique	Générale

tableau 3- description des types de places non-quelconques

Le droit est un état de la matière altruiste : parmi les matières il sollicite peu pour lui rendant facile l'association avec d'autres. Il qualifie l'absence de matière sans être déterminé et sans la déterminer. Le droit importe plus par les effets qu'il produit que par ses propriétés.

3. La limite qui sépare et unit

L'expérience de la ficelle tendue montre le droit dans sa fonction d'expulsion qui n'est pas exclusive. Un autre effet se découvre dans l'arase du tas.

Le tas c'est un grand nombre d'éléments similaires ou disparates amassés sans forme. C'est une masse qui se suffit à elle-même, tournée vers l'affalement, entraînée par son poids à se confondre avec la terre.



Fig. 12.- Le tas

Au-dessus du tas le ciel passe ou stagne dans une totale indifférence au tas. Réciproquement le tas se moque de l'air qui le surplombe, il croupit sur lui-même. Procédons maintenant à l'arase droite dans le tas. Le sommet du tas est tronqué. Le droit n'est ni du ciel ni de la terre. C'est un tiers terme.



Fig. 13.- Le tas tronqué

A partir du droit l'indifférence de fait cède à une différence marquée. La troncature sépare sans équivoque le domaine du ciel et le domaine de la terre. Ciel et terre ne sont plus indifférents l'un à l'autre. Ils sont tenus dans une différence par la limite abs-trait-e du droit.

Mais dans le même temps où il les sépare, le droit unit les deux domaines : il les ouvre l'un à l'autre, il les incomplète et permet de passer de l'un à l'autre. Le tas ne prétend plus être simplement tourné vers l'enfouissement. On ignore maintenant s'il est plus tourné vers la terre ou vers le ciel. Le ciel s'accroche au tas tronqué. Coupe-t-il le tas ou s'y repose-t-il ?

Le droit procède à une coupure réciproque, il scelle les deux domaines sur la mitoyenneté qu'il force avec précision. La situation de la séparation et de l'union ne souffre aucun doute. Le droit inocule une limite où une chose commence et où une chose finit. Il différencie des parties. Un côté n'est pas l'autre⁵.

D'autres que le droit produisent des limites séparatrices. En plan, le cercle est une limite précise. Entre le dedans et le dehors il opère une séparation mais il ne tient pas les parties ensemble sur un bord commun. Le cercle borde l'intérieur où est son centre mais pas l'extérieur auquel il tourne le dos. La circonférence ne borde qu'un côté.

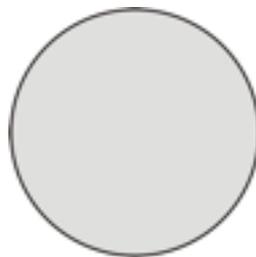


Fig. 14.- Le cercle bord d'un intérieur

5. Le corps même est marqué par le droit séparateur. A l'illustration du corps inscrit dans la perfection du cercle nous préférons le corps divisé des kinésithérapeutes : un corps divisé en gauche-droite par le plan sagittal, en avant-arrière par le plan frontal et en haut-bas par le plan transversal.

Le droit n'est pas le cercle. Il considère équitablement les deux parties qui adviennent à sa coupure.

Si le droit comme limite se distingue du cercle, il s'oppose encore davantage à la fractale : si le droit établit une limite sans forme, la fractale poursuit une forme sans jamais atteindre sa limite. Quelque soit la distance du regard on perçoit toujours la même forme⁶.

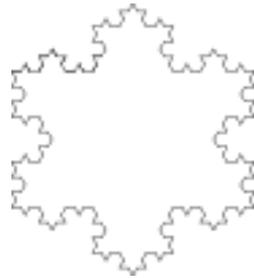


Fig. 15.- Quatrième itération du flocon de neige de Koch

4. Les effets et la coupure du droit

Trois histoires du droit ont été racontées dans trois situations concrètes. Trois fois le droit coupe et annonce une élaboration.

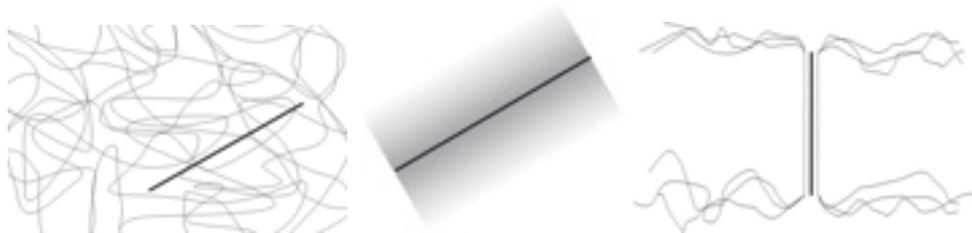


Fig. 16a, 16b et 16c. - Trois effets du droit

a. Etranger, le droit tranche dans les entremêlements de la nature et se retire de l'attention formelle. Sans référence, il permet des mises ensemble.

b. Expulsant, le droit a un effet au-delà de sa présence physique. Il indique des positions non-quelconques vides. L'effet du droit sur l'absence de matières solides est d'autant plus fort qu'il n'attire pas l'attention sur lui.

c. Le droit coupe un domaine jusqu'alors continu et indifférent. Il colle sur sa tranche un autre domaine ayant subi simultanément le même sort. Il articule ce qu'il sépare.

Si le droit n'est pas le seul à produire certains effets, il est le seul à les produire tous, il le fait avec le moindre effort et sans attirer l'attention sur lui.

6. L'intérêt actuel d'architectes pour les fractales souligne la prédominance de la forme et contribue à la dénégation des limites.

Le droit fut abordé du côté des manques et des effets : absence de forme, de référence, d'origine,... effet de différenciation, d'expulsion, de séparation,... A l'inverse on prétendra que le droit s'explique d'abord par ses qualités positives : la droite est le plus court chemin entre deux points; les formes droites sont les plus simples à mettre en oeuvre; le droit permet un rangement aisé;... Ces propositions ne sont pas à rejeter. Elles sont émises en technicien et justifient bon nombre d'objets au point que la raison du droit tout entière pourrait se réduire à des critères d'efficacité, de facilité ou de rentabilité. Certes le droit est économe, il fait beaucoup avec peu, mais il n'est pas tout économique. En définitive et avant toute autre chose, le droit est une instance étrangère à la nature et à l'homme. Il fait partie de ces étrangetés dont on ignore l'origine, qui nous sont tombées dessus et qui provoquent une cassure. Le droit rompt la plénitude de la nature. Une différence est produite par son trait. Cette différence ne pourra jamais être comblée. Mais on peut s'appuyer sur la coupure et en la répétant élaborer quelque chose qui atténue sa déchirure. Ainsi alors que le droit déchire les entremêlements de la nature, sa répétition augure d'une construction qui fait diversion à son tranchant. La coupure du droit s'apparente à celle du langage : le langage distingue tout ce qu'il nomme mais des énoncés se formulent par assemblage de distinctions.

Nous sommes l'effet du droit, nous sommes toujours déjà après sa coupure. C'est à l'aune de cette coupure que l'on grandit. "Tiens-toi droit" sonne comme un impératif pour se démarquer de l'animalité.

Le droit est déjà une matière. Il n'y a pas de droit hors d'une réalité matérielle. Le droit coupe à l'endroit où se tient le corps de l'homme.

5. Le droit et le signe

Dans la digression linguistique qui suit, le droit rencontre la notion de signe telle qu'elle a été établie dans les Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure. Le signe linguistique est comme le droit. Sans origine et sans attache naturelle, le signe agite l'homme qui l'agite.

La définition du signe telle que donnée par Saussure est :

"le signe linguistique unit non pas une chose et un nom mais un concept et une image acoustique, soit l'empreinte psychique du son matériel. Le signe linguistique est une entité psychique à deux faces qui peut être représentée par la figure".⁷

7. Ferdinand de Saussure, Cours de linguistique générale, Editions Payot, 1995, p. 98 et suivantes.

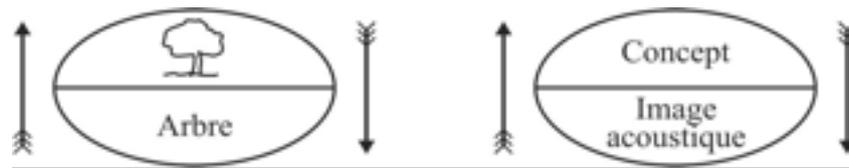


Fig. 17.- Le signe linguistique selon Saussure

Soit en désignant les trois notions par des noms qui s'appellent les uns les autres tout en s'opposant.

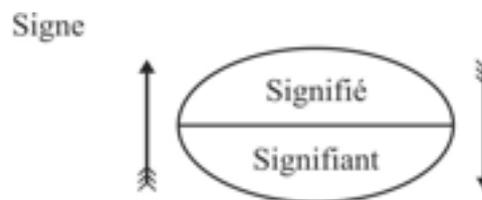


Fig. 18.- Interprétation du schéma du signe

Savoir ce que fait le signe c'est donner la légende de sa représentation, soit expliquer les opérations qui accompagnent l'arrivée du signe et établissent les rapports entre signifié et signifiant.

1. L'ensemble scelle le rapprochement du signifié et du signifiant.

2. Dans cette union le signifié et le signifiant sont séparés par un trait. Il n'est rien de l'un qui passe à l'autre, ils sont sans lien. Un autre signifiant aurait pu être associé au même signifié. Le concept "arbre" pourrait avoir "chaise" ou "chaisale" pour signifiant. Saussure appelle l'arbitraire du signe l'écart absolu entre le signifiant et le signifié.

L'arbitraire explicite, d'une manière quasi-automatique, comment un écart, une différence peut se creuser que rien ne pourra plus jamais combler. Jamais un signifiant ne sera égal à un signifié.

3. Enfin les flèches évoquent la contre-partie réciproque du signifiant et du signifié. L'un appelle l'autre et réciproquement.

Amusons-nous maintenant à interpréter le droit comme un signe. Un premier point s'admet aisément : l'inexistence de signifié pour le droit. Il n'y ni concept ni signification attachés au droit. Rien ne se pense avec le droit.

Ensuite on doit retirer le signifiant : le droit ne dit rien, il n'y a pas d'image acoustique ou de support "matériel" qui renvoie ou qui puisse renvoyer par association à un signifié puisque de toute façon il n'y a pas de signifié. Dans la représentation du signe il faut donc retirer les deux mots écrits.

Le retrait des mots écrits entraîne aussi celui de l'ensemble qui en faisait le tour.

Ayant retiré de la représentation du signe ce qui est inutile à la représentation du droit on tombe sur le droit lui-même, accompagné des flèches de passages sur les bords. Ayant reconnu ces possibilités de passage au-delà de l'emprise du droit, oublions-les et restons en la seule compagnie du droit.

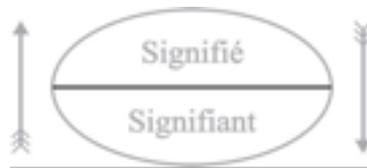


Fig. 19.- Le droit depuis le signe

Le droit est un signe dépouillé, seule demeure une action qui tire un trait entre deux places vides. L'investigation linguistique livre une proposition inattendue: la coupure du droit est inscrite dans le signe. L'effet du droit est inclus dans le signe. Le droit est dans le signe.

Nous devons poursuivre notre investigation en nous demandant pourquoi Saussure a utilisé le trait droit pour séparer le signifiant du signifié. La même question se pose pour l'utilisation de l'ensemble. Nous assimilons l'ensemble et le trait / à des signes mathématiques. Le trait / (ou ÷) figure parmi les signes d'opération arithmétique au même titre que +, - et x.

Toutefois une nuance distingue le trait de coupe des trois autres signes arithmétiques. Le trait exécute l'opération qu'il représente, il sépare, il coupe, il divise. Alors que le + aurait aussi bien été représenté par # ou §. La croix n'est nullement attachée à l'addition. Ce signe est arbitraire, il n'y a pas de lien entre le signifiant et le signifié. Le trait, par contre, n'est pas arbitraire, l'action et sa représentation sont congruents : il divise. La même remarque vaut pour l'ensemble : l'ensemble boucle et par là contient ses éléments⁸.

Le détour par le signe identifie l'action du droit. Il reste à tirer les enseignements de cette étude, patiemment et en quatre points.

1. Signifié et signifiant effacés, le droit se présente donc comme ce qui sépare et de là met en rapport deux absences.

2. Le retrait de l'ensemble de rassemblement laisse en solitude l'acte de séparation. La fonction du droit, jusqu'alors noyée dans son accouplement avec le rassemblement pour servir la représentation du signe, apparaît maintenant plus sèchement : le droit est un pur séparateur. Il n'est rien en lui qui accueille. Le droit laisse toujours hors de lui.

3. Les langues sont des systèmes mouvants. Ils sont toujours stables dans

8. A côté du signe arbitraire, du symbole analogique et de l'indice métonymique, le trait ou l'ensemble incarne une quatrième catégorie : ce sont des signes qui font ce qu'ils disent en le faisant.

l'instant et évoluent marginalement par transformations de leurs signes. C'est encore l'arbitraire qui rend impossible une fixation. Il n'y a pas d'amarre tierce qui fixe le rapport entre signifié et signifiant, qui garantisse un lien durable entre eux. Signifiant et signifié peuvent toujours dériver l'un par rapport à l'autre et c'est tout le signe qui est entraîné comme un bateau. Le signe évolue, le rapport entre le signifiant et le signifié se déplace, il se déplace par modification du signifiant ou du signifié ou des deux. Le droit, qui est dépourvu de signifiant et de signifié, est un signe qui n'évolue pas. Une forme change ou se déplace, pas un droit. Il n'y a pour lui aucune étude diachronique révélatrice. Il n'y a pas à faire l'histoire du droit. Il est identique à ce qu'il a été la première fois. Il est identique à ce qu'il a toujours été. Il est identique à ce qu'il sera. Archaïque et prévisible, il est hors des langues.

4. L'écriture de la représentation du signe autorise une autre interprétation. Le signe a deux faces qui sont indissociables l'une de l'autre. Dans les Cours, Saussure explique que le signe est comme une feuille de papier. Les deux faces sont inséparables, prendre l'une c'est prendre l'autre. L'arbitraire est l'indifférence des écritures portées sur chaque face. Le signifiant appelle le signifié, le signifié entraîne le signifiant. Qu'en serait-il pour le droit ? Le droit est comme la feuille de papier. Mais au-delà de cette équivalence le droit est-il porteur d'une bifacialité dont chaque terme appelle l'autre ? Pour avancer dans la question il faut partir de ce que nous avons déjà glané : à savoir que le droit sépare. Mais comment sépare-t-il ? Il sépare comme une limite. Comment limite-t-il ? Le droit est constitué par un principe de continuité : il se poursuit toujours égal à lui-même.

Le droit associe les valeurs de continuité et de limite. La continuité dure dans une limite et la limite déploie une continuité. La continuité sera arrêtée par une limite extérieure à son propre déploiement et pour peu que cette nouvelle limite soit elle-même droite un enchaînement de continuité et de limites aura été initié.

L'introspection du droit dans le signe annonce une construction par enchaînement de coupures.

2. Le langage, le sujet, les places et le droit

Introduction

Le droit est une définition, minimale et sans référence, de la matière sur laquelle des objets trouvent à s'établir en communauté. Le droit est sans intérêt sauf à le considérer comme un retrait au bord d'un vide non-quelconque. La fréquentation de la représentation du signe de Saussure a permis d'entendre les résonances du signe et du droit. Le deuxième chapitre s'articule à ce que préparait la fin du premier, à savoir un séjour dans le langage.

1. Les lois du langage

1.a. Immersion dans le langage

La notion de signe ouvre à la question du langage telle que la psychanalyse en général et le travail de Jacques Lacan en particulier l'ont abordée et versée dans la pensée du XXème siècle. Ce chapitre investira davantage le langage pour mieux en sortir et voir où se situe le droit.

Quand nous prétendons entrer et sortir du langage, c'est bien là typiquement un des abus qu'il génère sur le malentendu qu'il entretient. Car pour ce qui est d'entrer ou de sortir du langage, cela nous est proprement impossible. Nous sommes dedans, le corps y est immergé de la tête au pied sans possibilité d'en sortir. Toute extraction hors du langage s'avère impraticable. L'exclamation matinale «aujourd'hui je prends congé du langage» se solde par un échec instantané. Le langage a pour loi l'impossibilité d'en sortir plus que la possibilité d'une communication. Pas de commune mesure entre l'immersion dans le langage et l'enfermement dans une cage. Au-delà de ses grilles existe un hors-cage. A l'interdit posé répond l'espoir de le vaincre. Le langage autorise de grands déplacements mais aucune évasion. Jamais l'immersion n'est suspendue, pas la moindre position extérieure n'est offerte à l'homme. Toute maîtrise du langage est exclue, sentence qui retentit dans les mots de Lacan : "il n'y a pas de métalangage".

On appellera sujet quelqu'un marqué par la Loi du langage et construit dans la reconnaissance de ce qu'implique le fait de parler.

1.b. Extériorité du langage

Si le sujet est dans le langage, son inclusion n'est pas innée. Le langage n'est pas une bulle qui enveloppe le sujet dès sa naissance. Au contraire, le langage vient toujours extérieurement au sujet et dans sa venue il perce l'appartenance continue de l'in-fans aux faits de la nature. L'acquisition du langage passe par la répétition des mots émis

par une autre personne. Le bébé baigne dans le mutisme. Comme les animaux il émet certains signaux mais pour entrer dans le langage il faudra que quelqu'un lui parle et qu'il s'engage dans la répétition de ses paroles. Le langage n'est pas un phénomène naturel lié à la croissance comme la puberté. Il s'agit d'une entreprise culturelle qui ne va pas "de soi". Un autre est toujours requis. Hormis quelques néologismes toute parole est la répétition de mots entendus de la bouche d'autres.

Ce qui est vrai pour le dernier né l'est pour les ancêtres les plus lointains. Personne n'a pu se dire "entrons dans le langage". Comme Saussure l'a énoncé : "A n'importe quelle époque et si haut que nous remontions, la langue apparaît toujours comme un héritage de l'époque précédente. L'acte par lequel, à un moment donné les noms seraient distribués aux choses, par lequel un contrat serait passé entre les concepts et les images acoustiques - cet acte, nous pouvons le concevoir, mais il n'a jamais été constaté."⁹ La remontée des générations qui se sont relayées dans la transmission du langage aboutit dans une impasse si l'on tient que l'autre est une personne. Pour en sortir il faut admettre que l'autre dont vient le langage est "de l'autre" avant d'être une personne. Cet autre dont vient le langage, rien ne s'en dit si ce n'est que, justement, il est autre. Mais ce n'est pas un autre comme un autre sujet, soit quelque chose qui serait encore semblable à nous, fait à notre image ou conceptuellement proche. C'est un radicalement Autre. Lacan a appelé le grand Autre cette altérité et l'a défini au plus loin de toute identification à une personne ou à une idée comme un lieu, le lieu des signifiants. C'est le lieu où se trouvent tous les signifiants, le trésor des signifiants, là où quelqu'un pourrait être maître du langage. Le lieu des signifiants est inconnaissable par nature, il manque.

La fonction première du lieu des signifiants est qu'il manque. Il manque au-delà du cas du sujet. C'est la loi du langage. Si le langage est tombé sur l'homme¹⁰, il pourrait aussi bien tomber sur d'autres. Qu'il soit tombé sur l'espèce homo sapiens sapiens est de l'ordre de la contingence. La possibilité qu'il tombe sur d'autres créatures est réelle même si son actualisation est encore attendue. L'humain qui prétendrait s'élever en une position d'exception parmi les organismes vivants parce qu'il est doté du langage doit être éconduit de sa vanité. Il n'y a pas d'élection du genre humain, le grand Autre ne pouvant être une personne intéressée au sort de l'humanité. L'Autre n'appartient pas à l'homme. Ce démenti à l'orgueil connaît une contrepartie bénéfique : il soulage l'homme de la charge du monde et du poids de tout le langage. L'homme n'est pas au centre du monde, tout ne gravite pas autour de lui. La contingence décale le couvercle d'une destinée humaine tracée depuis l'élection à la parole. Un jour s'ouvre d'où le sujet peut s'échapper d'une position trop centrale pour gagner quelque marge¹¹.

9. Ferdinand de Saussure, Cours de linguistique générale, Grande Bibliothèque Payot, p. 105.

10. La proposition du langage qui vient du grand Autre d'un coup, en une seule coupure est le choix d'une position. D'autres tiennent que l'acquisition du langage se fait progressivement dans le cours d'une évolution qui va se complexifiant. Suivant cette évolution, l'homme se démarque des animaux et au fur et à mesure de sa démarcation il acquiert le langage.

11. Le mot marge s'apprécie dans ses définitions multiples : c'est l'opposé du centre, le bout par où cela tient et la latéralité tolérée des actions.

Si le langage n'a pas besoin de l'espèce humaine, le sujet ne peut rien hors du langage, il est tout entier dans les conséquences de l'irruption langagière, il est l'effet de sa coupure. Le langage est Autre, il porte le manque du lieu des signifiants. En parlant le sujet fait de ce manque son propre manque. Il sera entré dans le manque du lieu des signifiants.

De même, rien ne se pose hors du signifiant. L'homme parle et pense par le signifiant : ce qu'il nomme est par delà le signifiant à la distance infinie qu'étaye l'arbitraire du signe.



figure 1- représentation au sujet

Le langage pose ce qu'il nomme à distance, à une distance infinie que la parole ne comble pas quel que soit son débit. Le fait d'appeler une personne ou une production par son nom, l'écarte de nous à une distance infinie. Quand nous les nommons, nous perdons la possibilité de nous fondre avec les choses, de faire Un avec elles¹². En tant que nommées les choses entrent dans la sphère du langage. Mais elles n'y sont pas en tant que choses mais comme objet du langage. Représentée par le signifiant la chose est nécessairement absente. Le nom est la marque d'une absence, d'un vide. La chose ne peut venir dans le langage qu'en disparaissant. La nomination d'une chose est à la fois sa saisie comme objet dans le langage et sa perte comme chose. Pour le sujet il n'y a rien hors du langage.

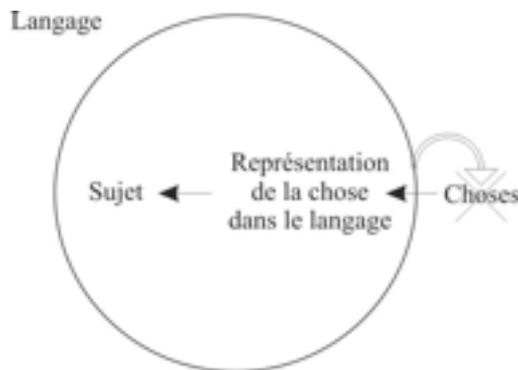


figure 2- La chose perdue qui manque au sujet

La chose est écartée et le signifiant manque au sujet. Le sujet est incomplet, il lui manque toujours quelque chose dès lors qu'il parle. Il est séparé et dans l'incapacité de renouer avec une continuité. Le manque et l'écart sont structurellement inscrits dans le sujet marqué par l'Autre.

12. Le mariage a voulu dépasser cet effet du langage : l'épouse pour accomplir l'unité du couple prend le nom de son mari, elle épouse son nom.

Coupé par une instance Autre le sujet doit faire le deuil d'une totalité.

2. *L'être selon le signifiant*¹³

Au regard de l'écart et du manque, l'être selon le signifiant fonctionne selon trois voies : le désir, la pulsion, la stupéfaction.

2.a. Le désir

Le langage a inoculé un manque dans le sujet par où il désire. Le manque du signifiant entraîne les objets à lui. On pense que l'on sera satisfait par un objet mais en fait on cherche à être comblé par le nom d'une chose. Le sujet se déplace en quête de ce qui pourrait le compléter. Ce déplacement langagier diffère de celui instinctif de l'animal. Hors du langage, l'animal est sans désir. Il est collé au monde sans que rien ne lui fasse défaut. Si un signal le prévient d'un besoin, la satisfaction de celui-ci éteint celui-là. L'animal un temps affamé, maintenant rassasié, se repaît. Le sujet ne retrouve pas cette quiétude. Il reste marqué d'un manque et se déplace sans relâche attiré dans la dépression de ce qui lui a été soustrait : le bon mot.

Sitôt qu'il rejoint ce qu'il pensait être le bon mot, la déception sonne, le désir s'est déplacé. L'espoir de complétude du sujet est reporté ailleurs. Le sujet retente sa chance plus loin et s'engage dans le défilé des signifiants. En ce chemin pourtant point de délivrance. Aucun mot ne peut apaiser le manque du sujet et achever sa quête. Le mot demeure soustrait, la chose insuffisante. Seul le grand Autre pourrait mettre fin à l'insatisfaction et au désir du sujet. "Le désir de l'homme c'est le désir de l'Autre" dit Lacan. L'Autre étant inaccessible, l'homme a demeure dans l'insatisfaction. Il y a toujours un truc qui cloche.

Le corps se déplace aspiré par ce qui lui manque. L'impossibilité d'accéder à son désir s'illustre dans l'histoire du clown aux grands pieds qui pousse toujours plus loin le chapeau qu'il veut ramasser. On l'entend aussi dans une histoire de voyage. Celui qui parcourt l'Allemagne par ses grandes routes sans rien entendre à la langue allemande sera étonné et fasciné par l'existence d'une ville qu'il ne connaît pas et qui est pourtant indiquée sur tous les panneaux : Ausfart. Quand bien même il prend l'inflexion de la route pour rejoindre cette ville la situation demeurerait inchangée. Les panneaux indiquent toujours cette ville qui se répand partout et ne se trouve nulle part. Avec la parole dans le langage nous sommes perpétuellement sur ces bretelles de Sortie d'une ville inexistante où repose le bon mot, la bonne chose. Mais ils ne se trouvent pas, on en est toujours aussi loin.

13. L'ensemble de ce paragraphe emprunte son contenu aux premiers chapitres de la thèse de Jean Stillemans, *La figure du fond*, Université catholique de Louvain, 1989.

Le manque doit être inscrit dans le sujet ce qui ne va pas de soi non plus. Il faut aussi un autre sujet en cet office. De là l'apprenti sujet reconnaîtra des équivalences pratiques à la Loi du langage : on ne peut pas tout dire, on ne peut pas tout avoir, on ne peut pas tout faire. Tout n'est pas permis, un manque nous limite à partir duquel le sujet appuiera son désir. Qui est entré dans les mots demeure dans le manque des mots et parle.

2.b. La pulsion

Dans la pulsion, le sujet n'est pas entraîné dans la suite des prétendus compléments. Il compose avec le manque en le manquant. D'un des orifices du corps du sujet vient une poussée constante autour d'un objet quelconque. Cet objet a pour fonction d'assurer une position que le sujet n'atteindra pas mais dont il pourra faire le tour encore et encore. Lacan a appelé cet objet quelconque, l'objet petit a. Le but de la pulsion n'est pas l'objet petit a c'est l'aller-retour de la boucle et sa reprise perpétuelle.

“Ce qui est fondamental, au niveau de chaque pulsion, c'est l'aller-retour où elle se structure.» et «...nulle part du parcours de la pulsion, ne peut être séparée de son aller-et-retour, de sa réversion fondamentale, de son caractère circulaire.”¹⁴

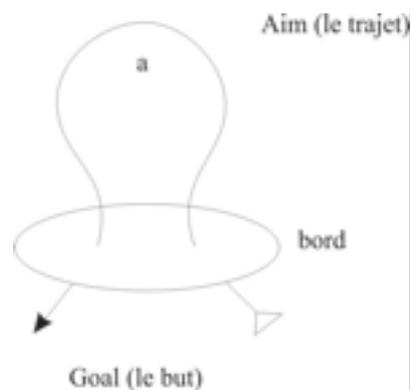


figure 3- la pulsion d'après Lacan

De l'objet petit a Lacan dit qu'il n'est “en fait que la présence d'un creux, d'un vide, occupable nous dit Freud, par n'importe quel objet, et dont nous ne connaissons l'instance que sous la forme de l'objet perdu a. L'objet petit a n'est pas l'origine de la pulsion orale. Il n'est pas introduit au titre de la primitive nourriture, il est introduit de ce fait qu'aucune nourriture ne satisfera jamais la pulsion orale, si ce n'est à contourner l'objet éternellement manquant.”¹⁵ La pulsion est : “...quelque chose qui sort d'un bord, qui en redouble la structure fermée, suivant un trajet qui fait retour, et dont rien d'autre n'assure la consistance que l'objet, à titre de quelque chose qui doit être contourné.”¹⁶

14. Jacques Lacan, Le séminaire, Livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse, Le champ freudien, Seuil, 1973, p. 162.

15. Ibidem, p. 164.

16. Ibidem, p. 165.

La pulsion est un désir non déplacé où les distinctions signifiantes ne s'accomplissent pas pleinement. La pulsion ne se déroule pas, elle se boucle sur elle-même, revient de là où elle vient.

La boucle pulsionnelle occupe une position intermédiaire entre les déplacements du désir et le sur-place de la stupéfaction.

2.c. La stupéfaction

Le troisième mode de fonctionnement du sujet sous l'ordre du signifiant ignore la quête sans terme creusée par le manque et les trajets pulsionnels du corps.

Le sujet reste prostré devant "l'expérience stupéfiante de sa constitution suivant le signifiant (...) L'être selon le signifiant se laisse choir, fasciné et terrifié à la fois par la continuité perdue."¹⁷

Ce fonctionnement est immobile. Ni mouvement, ni bouclage pulsionnel, c'est le lieu du surplace qui se commute soit en chute dans l'écart ouvert par le signifiant (vertige, effroi) soit en absorption de toute émergence de la distinction (le bègue qui ne s'engage pas dans les enchaînements mais bute sur le même.)¹⁸

2.d. Le schéma du fonctionnement du sujet

Les dispositions générales du sujet s'esquissent suivant trois directions.

Pour Lacan, le sujet, en tant que constitué comme second par rapport au signifiant, est barré d'un trait signifiant son incomplétude.

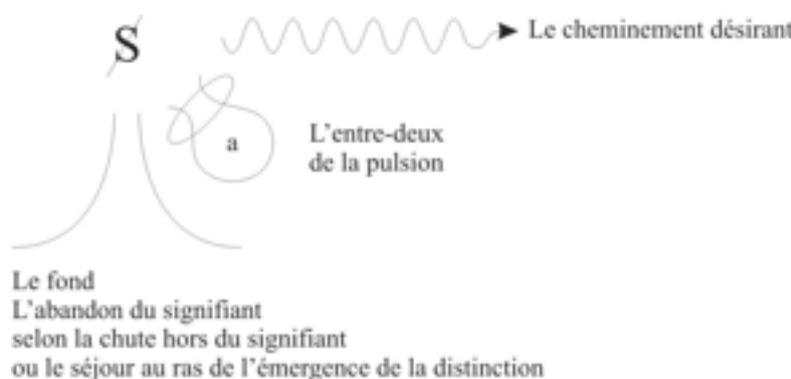


Fig. 4.- L'être selon le signifiant

17. Jean Stillemans, La figure du fond, Thèse, Université catholique de Louvain, 1989, p. 15.

18. L'abandon des distinctions est familier à notre propos : dans la question de la forme nous l'avons rencontré comme l'état informel que le sujet visite pour reprendre la mesure des distinctions portées par les devenirs formels. Les trois devenirs formels sont autant de balises pour le cheminement désirant du sujet dans les formes.

2.e. La jouissance

Au compte des fonctionnements de l'être selon le signifiant il convient d'ajouter la jouissance. Le sujet y est au-delà de la loi du langage dont la marque du manque a été oblitérée, floutée. Elle résulte d'un débordement de la limite qui entraîne le sujet dans l'ivresse de ce à quoi il cède. Si le verre d'alcool est pour certain un plaisir, l'alcoolisme est au-delà du principe du plaisir, sa jouissance. Si la vitesse automobile est parfois un plaisir, l'ambulancier en devient vite l'esclave. Le sujet emporté glisse sans frein en pleine satisfaction de ce qui annulerait sa dette symbolique.

2.f. Questions liées à l'être selon le signifiant

Variations historiques

Si les trois inclinaisons de l'être selon le signifiant sont ancestrales, les procédures par où se jouent les déplacements du désir sont sujettes aux contingences historiques. Ainsi le désir de l'autre sujet, figurant sous les traits de l'autre unique qui nous compléterait idéalement ou du groupe qui nous réserve une place, est-il réorganisé par les inventions techniques.

Soit une jeune fille qui attend un chevalier pour la sauver de ses soupirs. Soit un chevalier, apparu à la fenêtre et qui courtise la demoiselle. Entre eux des liens se tissent pendant que leur désir se joue au rythme des séparations-retrouvailles. L'alternance des absences-présences était à l'ordre du jour rythmées par les conventions sociales. Mais depuis l'invention de la téléphonie mobile, ce couple est dissout au nom de la seule présence rendue toujours possible par la technique. Et pourtant loin d'être un progrès, cette possibilité plonge aujourd'hui nombre d'adolescent(e)s dans le désarroi de l'absence réelle : comment se fait-il que l'autre qui, par l'entremise de la technologie, pourrait être là pour soi n'y soit quand même pas ?

De cette absence insupportable et qui n'est plus supportée par le social, le couple absence-présence doit trouver à se jouer autrement. Ce n'est plus alors l'autre sujet qui est en jeu mais l'objet téléphone même. L'éteindre, le mettre en mode silencieux ou s'en éloigner, voilà autant de comportements qui valident l'absence de l'autre. Le téléphone est envoyé dans l'absence pour l'en faire revenir et se redonner l'espoir d'un message reçu, délégation de la visite de l'autre.

Le manque partagé des sujets

Le manque inscrit dans le sujet et l'impossibilité de faire Un avec ce qui est distinct, sont communs à tous les sujets. Nous tenons tous à une bande vide et c'est en même temps elle qui nous empêche de coller parfaitement aux autres. Par cette bande les sujets ne savent pas se dire complètement eux-mêmes ou les uns les autres, mais ils peuvent s'échanger des choses et des mots. Hors la reconnaissance de ce vide

chacun avance paré de certitudes et les mots se fracassent sur la plénitude des autres. Quiconque s'engage dans une lecture acquiesce à l'incomplétude de sa personne et à l'ouverture aux mots de l'Autre. Les sujets ne sont pas pleins, nos cervelles sont trépanées et arrimées à cette bande vide.

La langue produit un trou commun d'où s'énoncera peut-être une communauté. Un lecteur et un auteur, un orateur et une audience ou des interlocuteurs sont réunis par l'impossibilité de tout dire. C'est le vide plus que le plein qui peut-être commun¹⁹. Le langage dont l'usage suppose une multitude d'individus inocule la possibilité d'une communauté qui dépasse celle établie par les gènes et l'instinct.

La compagnie de l'Autre

L'explication de l'assujettissement de l'humain aux lois du langage est souvent rejetée, on lui préfère des discours plus légers. Qu'il y ait toujours quelque chose qui cloche, que le sujet soit toujours insatisfait de ne pouvoir faire Un, et que cette loi soit immuable, sans qu'aucune nostalgie ou espoir n'aie à la tempérer, enthousiasment peu l'audience. Pourtant en contrepartie de l'insatisfaction, il y a le désir. De même au sentiment de solitude généré par le langage, il faut opposer l'Autre comme partenaire. Quand tout semble abandonner le sujet, il demeure en compagnie de cette altérité qui est en lui. L'instance de l'Autre est indéfectiblement inscrite dans le sujet. Elle lui tiendra toujours compagnie mais ce sera sans rien lui promettre d'autre qu'elle-même, sans lui apporter une raison, un avenir ou un salut.

3. La question des places

Le langage produit des différences de places. Un signifiant est opposé à tous les autres.

Chaque mot occupe une place différente de tous les autres et c'est en tant que tel qu'il peut-être reconnu et renvoyer à une signification précise. C'est parce qu'il occupe une place différente des autres signifiants qu'un signifiant se distingue.

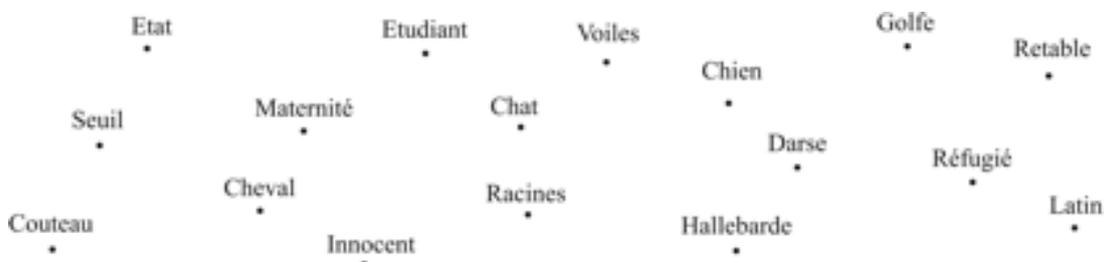


Fig. 5.- Les places opposées des signifiants

19. Pierre Marchal : "C'est le malentendu qui permet l'unité de la multitude."

Un mot a une place précise qui n'est celle d'aucun autre. Si on peut appeler un chat un chat c'est bien parce que le mot chat est différent de chien, de cheval ou de chats au pluriel. Les mots occupent des places différentes et causent quelques soucis quand ils se confondent. "Cha" n'y échappe pas, phonétiquement et sans contexte, on hésite entre l'animal domestique et le trou de l'aiguille.

Les choses ne sont pas seules nommées. Le sujet porte un nom. Son corps est baptisé d'un signifiant par lequel il entre dans le royaume des signes et dans le régime des écarts. Le sujet s'appuie sur la coupure qu'est sa nomination²⁰. Mais ce nom qui le marque, le sujet n'en décide pas, il lui vient d'un autre. On n'est pas maître de son nom même si on croit pouvoir en changer. On ne choisit pas le nom que l'on porte. Qu'est ce que celui qui nous a donné ce nom veut de nous en nous ayant appelé de la sorte ? On ne sait pas très bien et on ne le saura jamais réellement. Certes on connaît son nom, c'est déjà un commencement, mais au-delà de cela qui est-ce qu'on est exactement, quelle est notre place ici ? La connaissance que nous avons de nous-mêmes reste très lacunaire. Nous sommes des inconnus pour nous mêmes. Le mot qui nous permettrait de savoir qui nous sommes manque, il est toujours absent.

Aussi longue que soit la liste de nos qualificatifs aussi précises que soit les catégories auxquelles on nous soumet, on n'arrive pas à nous cerner complètement. On échappe aux définitions qu'on donne de nous. Il manque toujours le bon mot, le dernier mot. Il manque toujours quelque chose.

Sans être obnubilé par la volonté de se savoir, nous sommes néanmoins toujours à courir après ce qui nous manque. On a toujours l'impression que si on mange ceci ou cela on sera pleinement heureux, que si on possédait telle ou telle chose on n'aurait plus besoin de rien.

On est dans le désir d'un objet, d'un sujet, ou d'un médicament ou de quoique cela soit d'autre pour le nom qu'il porte et qui pourrait être celui qui mettra fin à notre quête, qui serait notre complément mais le complet ment. On a demeure dans l'insatisfaction.

Le bon mot qui pourrait nous dire on n'arrive pas à le trouver. Et par conséquence la place de ce mot nous manque aussi. On cherche la place du mot qui nous dit. L'histoire d'une vie humaine : on part de son nom à la recherche de sa place.

La différence des places s'entend aussi dans la parole. C'est depuis une position autre que les distinctions sont portées dans le corps de l'in-fans. Au fur et à mesure que se

20. On est plus un nom qu'un corps. Deux confusions attestent de la primauté du nom sur le corps. Une confusion sur un corps telle que celle que l'on expérimente quand on prend une personne pour une autre dans la rue est moins préjudiciable qu'une erreur de nom. On est très embêté d'avoir appelé quelqu'un par le prénom de son frère. La honte nous saisit de l'avoir mis à une place qui n'est pas la sienne et lui est troublé d'avoir été mal placé.

distinguent les signifiants, l'écart se creuse entre celui qui lui parle et celui qui écoute. En entrant dans le langage, le sujet entre dans le régime des places différenciées.

L'accès au langage suppose la reconnaissance de cette place extérieure. Pour devenir sujet il faut entendre les mots d'un ailleurs. La différenciation des places est simultanée à l'entrée dans le langage. Elle n'est pas une application possible de l'effet d'écartement du langage, elle lui est obligatoirement conjointe.

Les sujets par leur nom et par l'effectuation de la parole, occupent des places différentes. Chaque sujet est avant tout dans l'Autre. Le langage est Autre. Le sujet habite dans le langage. Le sujet est dans l'Autre. Aussi bien que le sujet n'est pas chez lui. Il n'a pas sa place à lui, il est toujours chez quelqu'un d'Autre. Il est dans le manque de la bonne place. Il doit trouver place dans l'Autre.

La question de la place du sujet, celle qu'il occupe par rapport aux autres sujets, celle qu'il doit trouver dans l'Autre, est comme l'ombre du langage, elle lui est directement attachée et il n'est pas possible de s'en débarrasser. Elle se tient en embuscade derrière le langage et est de plein-pied avec ses phénomènes structuraux²¹.

Comment alors trouver place dans l'Autre ? Des dispositifs pourront être reconnu après coup qui dispensent quelque aise²² pour ne pas tomber dans la stupéfaction et embrayer vers le désir tout en reconnaissant que la bonne place n'existe pas²³ ?

La bonne place ayant été soustraite, on comprendra alors pourquoi la mère qui prête son corps au grand Autre, cette mère qui parle au bébé et y inscrit sa langue "maternelle", est retirée des places possibles pour l'enfant. L'interdit de l'inceste est une règle inhérente à toutes les cultures humaines.

Il faut transmettre au sujet l'impossibilité de cette place et la possibilité d'en désirer d'autres. C'est par la place soustraite au sujet que le désir passe.

4. L'architecture comme tentative

L'architecture est comptée au nombre des procédures qui ont été un jour pariées pour que les sujets ne soient pas des égarés et qu'ils trouvent entre eux des places relatives. L'impossibilité d'accéder à une place propre, tel est le défaut de structure du sujet dont témoigne l'architecture.

21. Quand l'animal meurt d'être tombé sur le prédateur il indique une différence de place réelle et non symbolique.

22. D'après le mot de Marc Belderbos

23. La généalogie est une procédure d'institution temporelle de la place du sujet dans l'Autre.

L'architecture ne dispensera pas la bonne place. D'une manière qui lui est propre et qu'il nous faudra expliquer au fur et à mesure des chapitres, elle détournera le sujet d'une vision angoissante de l'écart et aura élaboré un ordre pour soutenir le désir et arrimer le sujet. Le sujet part de son nom. Il ira de places vides en places vides à la recherche de sa place propre.

Avant d'entrer dans ces explications on entendra que l'impossible place disqualifie certains sens conventionnellement prêtés à l'architecture.

1. Si une place propre est impossible alors l'architecture n'est pas du côté des besoins. Les besoins sont des exigences naturelles ou sociales qui peuvent être satisfaites. Le désir lui n'est jamais assouvi. Il se déplace et ce faisant peut entraîner les besoins. Le besoin de nourriture s'est transformé en art culinaire et en désirs de saveurs.

De même on peut penser que le besoin d'abri s'est déplacé : il est devenu parasol ou parapluie après s'être fait voûte. Mais l'abri n'est pas un besoin premier et universel. Soutenir qu'il l'est et penser l'architecture en termes de réponses à ce besoin conduirait à classer les modes d'habiter suivant la qualité de leurs abris. Mesurer la réponse aux besoins c'est défendre les discours qui veulent nous assurer de notre évolution suprême et par là justifier nos actes. Des peuples d'Australie construisent des abris rudimentaires et occasionnels. Habitent-ils moins bien dans l'Autre ? Pour ces peuples l'abri est une question technique distincte de celle de l'habiter avec laquelle elle ne doit pas interférer. Aucune culture n'est meilleure ou moins bonne qu'une autre pour soulager les sujets de l'impossible. Aucune ne détient la bonne place. Les cultures manifestent simplement des engagements distincts dans un manque partagé.

2. Si la place de l'Autre est impossible alors l'architecture n'est pas du côté des possibles. Elle reste une tentative qui dans son essai même reconduit à l'impasse mais en la différant. L'impossible n'évolue pas, il est identique à lui-même depuis que le langage a distribué des positions irréconciliables. C'est la technique, portée par la science, qui exécute le possible. Demain la terre se peuplera de clones simplement parce que c'est possible. Et ce sera sans en rester là. Derrière le clonage un nouveau possible apparaîtra qu'il faudra aussi accomplir. Tout cela rend l'avenir prévisible à court terme et incertain dans ces dérives. Sans relâche et avec obstination l'architecture bute toujours sur la même question qui est là dès les commencements de l'homme : comment s'arranger de l'impossible place du sujet ?

Le possible est une donnée transitoire des sciences. L'architecture se coltine un problème immuable et insoluble. Elle n'affûte pas la pointe technologique que l'on nous dit ouvrir notre temps²⁴. Ce n'est pas qu'elle s'y oppose, simplement son affaire

24. L'architecte peut partir en vacances un mois ou dix ans, aucune mise à jour de sa tâche ne lui sera imposée à son retour. Ce qui n'est pas le cas du chercheur en génétique.

est ailleurs. Ce qui ne l'empêche pas d'être aussi une terre d'invention : la nostalgie n'est pas son horizon, elle cherche d'inédites articulations à l'impossibilité d'accéder à la bonne place.

Appuyée sur un droit immémorial et toujours identique à lui-même, l'architecture se tient séparée de la nature et hors du cours du progrès.

5. Le droit et l'architecture

Dans les présentations faites par ce texte, la coupure du droit a précédé celle du langage. Après avoir disserté sur celle-ci, il nous faut encore revenir à cette question abordée ludiquement à la fin du premier chapitre : le droit est-il un signe ? Est-il un signe particulier, une part des signes ou autre chose qu'un signe ? Comment entre-t-il en jeu dans la question des places ?

Pour avancer dans ces questions on s'intéressera au concept de trait unaire inventé par Lacan.

Le mot table ne renvoie au référent table que parce que ce n'est pas le même mot que étagère qui, lui, renvoie au référent étagère. Pour Saussure une langue est constituée en éléments discrets, en unités qui ne valent que par leur différence. Lacan appelle trait unaire "ce un auquel se réduit en dernière analyse la succession des éléments signifiants, le fait qu'ils soient distincts et qu'ils se succèdent."

Lacan explique le trait unaire à partir de l'observation d'une côte d'animal préhistorique couverte d'une série de traits probablement gravés par un chasseur pour représenter les bêtes tuées. "Le premier signifiant c'est la coche, par où il est marqué par exemple que le sujet a tué une bête, moyennant quoi il ne s'embrouillera pas dans sa mémoire quand il en aura tué dix autres. Il n'aura pas à se souvenir de laquelle est laquelle, et c'est à partir de ce trait unaire qu'il les comptera. Le trait unaire, le sujet lui-même s'en repère, et d'abord il se marque comme tatouage, premier des signifiants. Quand ce signifiant, cet un, est institué - le compte, c'est un un. C'est au niveau, non pas de l'un, mais du un un, au niveau du compte que le sujet a à se situer comme tel."²⁵

Le trait unaire fait entendre la coupure du langage. Le trait unaire coupe dans un continuum et produit dans sa coupe l'aune à laquelle chacun des maintenant possibles comptés se rapporte. Le trait unaire a causé une distance infinie entre les unités comptables. Tout s'effondre et est construit Autrement en se rapportant à la coupure.

Il aura suffi qu'un un soit survenu pour qu'une division ait lieu. Les animaux ne sont

25. Jacques Lacan, Le séminaire, Livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse, Le champ freudien, Seuil, 1973, p. 129.

plus collés dans une a-différence mais rapportés individuellement à l'unité comptable. Le premier signifiant est un chiffre qui coupe. Le trait unaire est une division par l'unité. On a quitté l'indivis par le un diviseur.

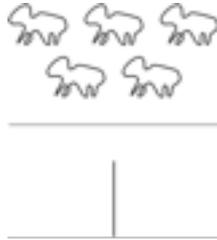


figure 6- La coupe par le trait unaire

Ce premier signifiant s'apparente au trait droit et pourrait conforter notre assimilation du droit au signe. Pourtant une différence majeure oppose le trait unaire au trait droit, leur ressemblance est traître.

La coche signifiante renvoie à la bête tuée. En cela la coche acquiert une valeur pour elle-même. Elle mérite une considération pour elle-même en tant qu'elle est là pour la bête tuée.

Le trait droit est sans intérêt pour lui-même. Ce n'est pas le trait placé sous la barre, c'est la barre.

Pourtant privé d'un diviseur et d'un divisé la barre paraît insensée, pur opérateur de la division elle tourne à vide. La barre ne soutient apparemment aucun usage, elle ne peut être convoquée, on ne sait rien en faire. Pourtant c'est justement dans ces absences que le droit trouve sa fonction.

Tel qu'on l'a montré dans le signe en effaçant le signifiant et le signifié, le droit distribue des places différentes et ménagées comme vides, non-quelconques²⁶ et pour l'instant encore imprécise.



figure 7- les places vides du droit

C'est en cela qu'elle dispose des places vides et différenciées que la coupure droite sera saisie par l'architecture engagée dans la question des places. L'architecture,

26. Rappelons que le cercle fabrique peut-être deux places différentes mais l'une d'elle est déjà occupée par le centre. Avec le droit les centres sont à l'infini et les places sont libres d'occupation.

qu'elle soit dessinée ou construite, est la pratique qui s'intéresse au droit et le manipule pour ce qu'il dispose des places vides. Elle est l'essai de déploiement d'une aise à partir du droit.

Le droit sépare des places vides. Son trait inclus au coeur du signe et du trait unaire ne peut être compris comme tel que dans et par la tentative appelée architecture. Le droit signe pour l'architecture un engagement culturel dans la question de la place du sujet dans l'Autre.

C'est l'architecture qui aura extrait l'abstrait pour l'inscrire dans le corps de la terre. L'architecture ne porte pas de signification, elle ne parle pas mais elle reporte la trace de ce que la parole coupe. Le sujet est barré.

Le sort de l'architecture est lié à celui du droit. Pas d'architecture sans le trait droit qui sépare des places vides, pas de trait droit uniquement diviseur sans l'architecture pour lui donner sens.

A la fois dépôt matériel et opérateur de différence, le droit est une coupure. Il dilapide les continuités, il rompt jusqu'à une distance infinie et met l'espèce humaine dans une différence sans fin. Le droit coupe d'une manière singulière qui produit des places vides.

Le droit de l'architecture diffère de celui de la géométrie qu'il rejoindra néanmoins tout en ne pouvant pas s'y laisser réduire : la géométrie est pleine d'attentions pour la droite, elle s'intéresse à la droite pour elle-même comme longueur sans largeur, comme infinité de points, comme direction, ... soit dans ses propriétés plus que dans ses effets.

Le droit est utilisé par des objets pour sa capacité à mettre ensemble dont usera à son tour l'architecture. Seule l'architecture s'intéresse au droit pour la délivrance de places vides. Elle scelle la rencontre de l'Autre droit avec la question de la place du sujet dans l'Autre.

Quels enchaînements de coupures droites s'appuieront sur l'impossibilité de trouver la bonne place ? Qu'est ce que l'architecture fera du droit en tant qu'il produit des places vides ? C'est toute son histoire.

laa

<https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/lab/laa>

© Les Pages du laa
ISSN : 2593-2411